



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ  
GREFFIER QUE :**

**Le 26 avril 2017, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :**

- **Règlement numéro 287** modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- **Règlement numéro 288** modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- **Règlement numéro 289** modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- **Règlement numéro 290** modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- **Règlement numéro 291** modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 10<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2017**

**Pierre-Alain Bouchard  
Greffier**